

Affiché en mairie
le 29.01.97

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE RENDU
SEANCE DU 28 JANVIER 1997

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT, LE MARDI 28 JANVIER A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 23 janvier 1997, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. DELIN, PELLETIER, MLLE TORRAILLE, MME RUEL, Adjoint, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, maires-délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, MM. Patrick GALLISSOT, BREGERE, RAGUET, HERBERT, THOMASSIN, BREGERE, COUVREUX, ANDRE, conseillers municipaux.

Excusés : MLLE DIOT (procuration à M. le maire), conseiller municipal,

Absent : M. PEUREUX, conseiller municipal.

M. le maire ouvre la séance à 20 heures.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 121-14 du Code des communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 20 décembre 1996.
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 2 - Modification de la délibération du conseil municipal n°96-73 du 20 décembre 1996 relative à l'approbation du programme d'investissement communal 1997. Demande d'aides. Précisions relatives aux inscriptions budgétaires des travaux programmés.
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 3 - Approbation de l'achat de 87 parts du Groupement forestier de Rolampont appartenant à Mme Jourd'heuil pour le franc symbolique.
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 4 - Approbation de la convention pour travaux programmés dans les collèges en 1996. Collège de Nogent.
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 5 - Tarification des poubelles endommagées au prix coûtant.
Adopté à l'UNANIMITE.

.../...

N° 6 - Harmonisation des tarifs de location des terrains communaux (pôis).
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 7 - Reversement des subventions CATE au bénéfice des associations CAR Tennis et CAR Foot.
Adopté à l'UNANIMITE.

N° 8 - Approbation de la facturation des frais de chauffage à l'occasion de la location de la salle des fêtes de Lannes.
Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 28 JANVIER 1997 A VINGT-DEUX HEURES.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT